

## Service des Examens et des Certifications

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE DELF / DALF / SORBONNE

#### Inscriptions du 02 au 20 octobre 2023

La procédure d'inscription aux examens organisés par l'Institut Français de Grèce est entièrement informatisée et simplifiée.

Les inscriptions aux examens se font uniquement en ligne à l'adresse suivante : <https://eservices.ifg.gr> (plateforme sécurisée en version grecque ou française).

Lors de l'inscription en ligne, vous aurez la possibilité de **payer directement par carte bancaire** depuis la plateforme d'inscription. L'inscription est alors validée automatiquement.

Dans le cas contraire, une fois l'inscription effectuée, vous obtiendrez un « **code de paiement** » et le montant des droits d'inscription que vous devrez impérativement utiliser lors de vos paiements. Le paiement peut s'effectuer soit au guichet de votre banque, si celle-ci collabore\*, (**transaction DIAS Credit Transfert** - IBAN du client obligatoire), soit par **Internet Banking\*\***, **Phone Banking** selon les conditions de chaque banque en renseignant les codes de paiement.

\*\*Pour le paiement par **Internet Banking**, vous irez dans "**Paiements**" et sélectionnerez **exclusivement "IFG - Institut français de Grèce"** pour tous les candidats Athènes – Thessalonique – Province. Vous complétez le code de paiement.

**Attention, aucun numéro de compte bancaire de l'IFG ne vous sera demandé.**

Vous aurez confirmation de votre inscription ultérieurement, à l'issue du traitement complet de votre dossier et de votre paiement.

Afin de vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans la procédure d'inscription, l'Institut français de Grèce met en place une assistance, assurée par un personnel compétent et disposé à répondre à vos questions:

- par notre adresse électronique : [examens@ifg.gr](mailto:examens@ifg.gr) (pour Athènes) et [examens@ift.gr](mailto:examens@ift.gr) (pour Thessalonique).
- par téléphone : au 210.33.98.678, 661, 667, 658, 635, 734 (pour Athènes), au 2310.82.12.31 (pour Thessalonique).

\* consultez nos sites <http://www.ifg.gr> ou <http://www.ift.gr>

Tous les candidats qui auront correctement complété leur numéro de téléphone portable personnel recevront également par **Viber** les informations concernant tant les convocations et les résultats des examens que l'envoi des diplômes ou autres informations utiles. Cette prestation gratuite est offerte par l'Institut Français pour une information plus personnalisée. La communication est à sens unique. Toute demande doit être adressée exclusivement par courrier électronique à [examens@ifg.gr](mailto:examens@ifg.gr) et nous vous prions de ne pas vous servir d'un autre moyen de contact.

## Service des Examens et des Certifications

### ATTENTION !

- Les centres d'examens sont ouverts en fonction du nombre des inscrits. Les candidats devront déclarer comme 1<sup>er</sup> choix de centre de passation d'examens, la ville qui leur convient (ex. ville de résidence) conformément à la liste déroulante qui leur est proposée afin que ce choix soit pris en compte et s'ajoute au nombre d'inscriptions enregistrées pour ce centre.

**Les 17 villes ci-dessous concernent les centres d'examens permanents.** La plateforme d'inscription aux examens autorise un maximum de 3 choix de lieu de passation. Si le choix du candidat se porte sur une des villes ci-dessous, le système ne l'autorisera pas à continuer avec un 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> choix selon.

<i>Agrinion</i>	<i>Larisa</i>
<i>Athènes</i>	<i>Lesvos</i>
<i>Chalkida</i>	<i>Nafplion</i>
<i>Chania</i>	<i>Patras</i>
<i>Chios</i>	<i>Rhodos</i>
<i>Hérakleion</i>	<i>Thessalonique</i>
<i>Ioannina</i>	<i>Trikala</i>
<i>Kalamata</i>	<i>Volos</i>
<i>Korinthos</i>	

- L'inscription présuppose que le candidat ait pris en compte et ait accepté le programme détaillé et le règlement des examens.**
- Doit être mentionné sur la fiche d'inscription, le **courriel personnel** du candidat et non pas celui de l'école, des parents ou du centre de langues.
- Afin d'éviter une erreur lors de la saisie du diplôme choisi (SORBONNE au lieu de DELF ou PRIM au lieu de JUNIOR), une consultation préalable du professeur est indispensable. **Nous vous rappelons que le DELF PRIM (A1, A2) est destiné exclusivement aux élèves du primaire (démotique) alors que le DELF JUNIOR (A1, A2, B1, B2) est pour tous les candidats indépendamment de leur âge.**
- Attention aux inscriptions de **SORBONNE C2** où le diplôme préalable du C1 est exigé.
- Pour les examens de la **Sorbonne niveau C1 – C2** vous choisissez la case correspondante à votre choix :
  1. FOU (Sciences humaines et sociales)
  2. Littérature

## **Service des Examens et des Certifications**

- Attention aux informations données lors de l'inscription (coordonnées du candidat, diplôme, adresse postale, centre de passation de l'examen choisi). Les coordonnées du candidat doivent correspondre exactement à celles indiquées sur la carte d'identité ou le passeport. Toute modification, correction ou changement de données saisies par le candidat sont possibles, pendant la durée de la période d'inscription en ligne. **Au-delà de cette période, le candidat devra payer les frais de correction qui s'élèvent à 10 €.**

*Au cas où le diplôme serait édité avec des erreurs, le coût de réédition s'élève à 20 €.*

- Pour toutes les demandes de prise en compte des cas particuliers (candidats dyslexiques, handicaps divers), vous devez, **sans aucune exception**, cocher la case prévue à cet effet et joindre à votre inscription en ligne un certificat médical officiel en PDF. Vous pouvez également l'envoyer par courriel ([examens@ifg.gr](mailto:examens@ifg.gr)) ou par la poste pendant la durée des inscriptions. Toute demande faite hors délai ne pourra pas être prise en compte. Cette demande doit être renouvelée à chaque nouvelle inscription. Pour des raisons de confidentialité, les justificatifs médicaux ne sont pas conservés à l'issue de la session d'examens. Les candidats d'Athènes et d'Attique inscrits en tant que cas particuliers passent leurs épreuves dans un seul centre d'examens prédéfini, indépendamment de leur lieu de résidence.
- En cas de réussite, votre **diplôme** sera **automatiquement et exclusivement envoyé par courrier rapide, sans demande**, avec paiement à réception (**5€**) et à l'adresse saisie lors de l'inscription en ligne. Ainsi, aucun nouveau diplôme ne pourra plus être retiré directement auprès du Service des Inscriptions. Les écoles et Centres de Langues Étrangères ne paient que **5€** par envoi, quel que soit le nombre de diplômes. Cette mesure permet de vérifier que le diplôme a bien été envoyé et réceptionné.

## Service des Examens et des Certifications

Rappel :

Certifications générales	
France Éducation International & Sorbonne Université	
A1	DELF A1 Prim (- 12 ans) DELF A1 Junior
A2	DELF A2 Prim (- 12 ans) DELF A2 Junior
B1	DELF B1 Junior
B2	DELF B2 Junior Sorbonne B2
C1	DALF C1 Sorbonne C1 FOU Sorbonne C1 Littérature
C2	DALF C2 Sorbonne C2 FOU (pour les titulaires du Sorbonne C1 ou DALF C1) Sorbonne C2 Littérature (pour les titulaires du Sorbonne C1 ou DALF C1)

Nous vous remercions de votre confiance et collaboration.